



MUNICIPALITE DE DENENS
Fonds communal pour
encourager les énergies renouvelables
et les économies d'énergie

Formulaire de demande de subvention

Le règlement communal relatif à l'utilisation du fonds fait partie intégrante de cette demande de subvention.

Le requérant est prié de s'y référer afin de fournir tous les documents nécessaires.

Pas de travaux ou d'acquisitions avant que notre accord vous soit parvenu !

Seules les demandes complètes, datées, signées et munies de tous les documents exigés sont prises en considération.

1. Requérant (propriétaire)

Société :

Nom :

Adresse :

NPA/Lieu :

Tél. : FAX :

E-mail :

2. Auteur du projet

Société :

Nom :

Adresse :

NPA/Lieu :

Tél. : FAX :

E-mail :

3. Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte :

Nom de la banque ou CCP :

Clearing + N° de compte ou IBAN :

4. Planning des travaux subventionnés (dates : mois/an) et coût

Livraison du matériel attendue :

Mise en service prévue :

Coût des travaux :

5. Bâtiment

NPA/Lieu :

Rue, N°/Lieu-dit :

Genre de bâtiment : Neuf Existant Année de construction :

Affectation (selon SIA 380/1) : Habitat collectif individuel Autre :

Surface chauffée brute du bâtiment ou SRE : m2

6. Subvention demandée pour

1. Examen thermographique du bâtiment

2. Amélioration thermique de l'enveloppe des bâtiments existants

Coût des travaux :

3. Production de chaleur bois

chaudière bois <30 kW

chaudière bois >30 kW

Poêle bois-pellets : Bâtiment individuel Bâtiment collectif de logements

4. Pompes à chaleur Sol-Eau-Air

Bâtiment individuel

Bâtiment collectif de logements

5. Capteurs solaires thermiques pour des bâtiments existants

Bâtiment individuel

Bâtiment collectif de logements

6. Panneaux solaires photovoltaïques pour des bâtiments existants

Bâtiment individuel

Bâtiment collectif de logements

7. MINERGIE pour des bâtiments existants

Bâtiment individuel

Bâtiment collectif :m2 SRE

8. MINERGIE P

Bâtiment individuel

Bâtiment collectif :m2 SRE

9. Vélos de route avec assistance électrique

Coût : Fr.

10 Transports publics – abonnements

CFF ½ tarif Fr. 50,-- /personne

AG CFF Adulte : Fr. 300,--/ménage

AG CFF (Jeunes et 25 ans) Fr. 300,--/personne

AG CFF (Famille et enfants) Fr. 100,--/personne

Mobilis annuel : Fr. 100,-- /personne

7. Caractéristiques de l'installation

Le descriptif complet établi par le fournisseur doit obligatoirement être joint à cette demande.

Par sa signature, le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus.

10. Annexes :

Lieu et date :

Le requérant :